



Assises des marais classés de Bourges

Synthèse des assises 2022

Etabli par Jean-Luc Campagne et Sophie Giraud de la SCOP DialTer, missionnés par la Ville de Bourges



Sommaire :

Préambule	Page 3
1- 1ère partie - Synthèse des grandes orientations et des axes de travail à approfondir	Page 4
1.1 Une structuration autour de 4 grandes thématiques, reflétant les aménités des marais	Page 4
1.2 Les axes de travail ayant émergés, par thème	Page 6
Schéma - Pour chacun des thèmes : les grandes orientations qui émergent	Page 6
a) Thème 1 (orange) : « Un espace nourricier patrimonial : Favoriser une gestion des parcelles garantissant la préservation du caractère spécifique des marais maraîchers, justifiant leur classement »	Page 7
a.1) Favoriser des pratiques et modalités de gestion des parcelles et abords compatibles avec la préservation de l'identité des marais	Page 7
a.2) Lutter contre l'abandon des parcelles et favoriser la reprise des friches	Page 9
b) Thème 2 (gris-bleu) : « Un milieu en interdépendance avec l'eau : Penser, aux différentes échelles, la gestion de l'eau et des milieux aquatiques pour pérenniser les marais et leur architecture »	Page 11
b.1) Entretien des coulants et limiter leur obstruction grâce à des actions individuelles et collectives	Page 11
b.2) Limiter l'impact des dysfonctionnements hydrauliques dans les marais (aspects quantitatifs)	Page 11
b.3) Gérer les problématiques qualitatives	Page 12
b.4) Penser la place du naturel dans un espace artificialisé	Page 13
c) Thème 3 (rouge) : « Un poumon vert pour le ressourcement des habitants : Gérer et maîtriser une fréquentation des marais compatible avec leur préservation, leur identité et l'esprit des lieux »	Page 15
c.1) Favoriser des modalités d'accès aux marais et des règles de bon usage compatibles avec le respect des marais et l'esprit des lieux	Page 15
c.2) Veiller à des marais accueillants	Page 17
d) Thème 4 (vert) : « Un patrimoine porteur d'identité pour Bourges, générant du lien social : Mieux connaître et mieux partager ce patrimoine d'exception »	Page 18
d.1) Mieux connaître : Constituer un fond de connaissances partagé sur le patrimoine des marais et continuer à le faire évoluer (patrimoine naturel, histoire, savoir-faire, traditions, ...)	Page 18
d.2) Partager et faire découvrir ce patrimoine, dans un esprit de transmission et rencontres, d'interconnaissance	Page 18
d.3) Ouverture à un tourisme patrimonial maîtrisé	Page 20
2- 2ème partie - Structurer la contribution des différents acteurs à la préservation des marais	Page 22
2.1 Pourquoi souhaitez-vous une structuration plus collective des acteurs concernés par la préservation des marais ? Au service de quoi ?	Page 22
2.2 Quels sont les acteurs concernés par la préservation des marais, sur quelles thématiques ?	Page 24
2.3 Les besoins exprimés concernant les conditions de réussite, d'organisation, pour cette gouvernance	Page 25

Les **assises des marais classés de Bourges**, organisées par la Ville de Bourges, ont été lancées le 24 juin dernier. Elles ont pour **objectif** de permettre un dialogue multiacteur visant à faire émerger des propositions et un cadre partagés pour **la préservation, la gestion et la valorisation des Marais classés de Bourges**.

Les assises ont donné lieu à 5 ateliers de dialogue, organisés en deux temps :

- Juin 2022 : 1ère série d'ateliers ayant pour objectif le partage des visions de chacun concernant les marais, pour faire émerger les grands enjeux et commencer à identifier des axes de travail.
 - 27 juin : Préserver et gérer les marais.
 - 28 juin : Fréquentation et valorisation patrimoniale.
- Octobre 2022 : 2ème série d'ateliers visant à faire émerger des pistes pour agir, des propositions de solutions.
 - 4 octobre : Comment préserver et valoriser l'identité des marais et l'esprit des lieux ?
 - 5 octobre : Comment préserver et pérenniser les marais, en lien avec les fonctionnalités hydrologiques ?
 - 17 octobre : Comment structurer la contribution des différents acteurs à la préservation des marais ?

Cette synthèse est élaborée à partir des comptes-rendus des ateliers. Elle propose une structuration des idées afin de faciliter la poursuite du travail en 2023 et dans les années ultérieures : prioriser, chaque année, les axes de travail à approfondir et les actions à mettre en œuvre et suivre leur réalisation.

Elle ne constitue pas un plan d'action, puisque les axes de travail n'ont pas fait l'objet de priorisation et de validation. Il s'agit plutôt d'une matière de travail : disposer de tout ce qui a été dit afin de continuer la réflexion jusqu'à la mise en œuvre d'actions.

La synthèse des ateliers est structurée en deux parties :

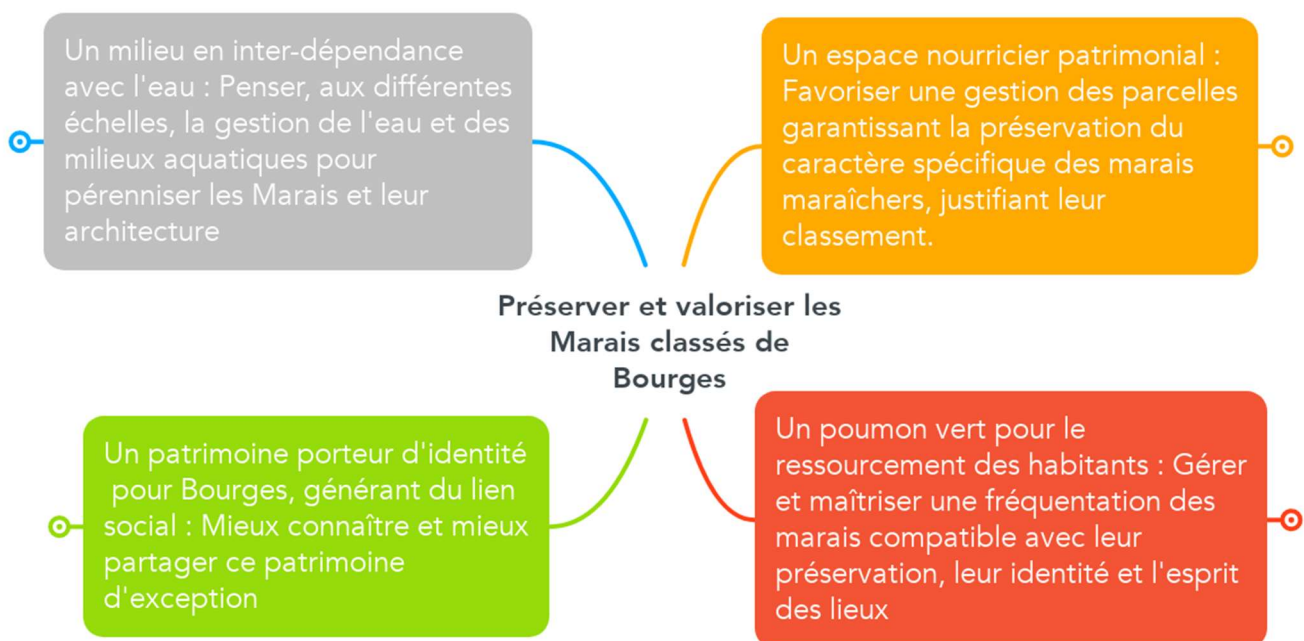
- La première partie constitue une synthèse structurée des thématiques, orientations et axes de travail à approfondir pour préserver et valoriser les Marais.
- La 2ème partie est consacrée à la réflexion sur la gouvernance, c'est-à-dire la manière dont les acteurs concernés par la préservation des marais se coordonnent et s'organisent. Cet axe constitue en soi, un moyen pour permettre d'avancer sur certains axes de travail identifiés dans la 1ère partie.

1ERE PARTIE - SYNTHÈSE DES GRANDES ORIENTATIONS ET DES AXES DE TRAVAIL A APPROFONDIR

1.1. Une structuration autour de 4 grandes thématiques, reflétant les aménités des marais

A partir des contributions émises lors des ateliers, nous avons identifié 4 grands thèmes, qui structurent la synthèse pour répondre à l'objectif des Assises qui est de préserver et valoriser les Marais classés de Bourges.

Ces thèmes reflètent aussi les différentes aménités des marais, les services rendus par les marais au territoire.



- **Thème 1 (orange) :** « Un espace nourricier patrimonial : Favoriser une gestion des parcelles garantissant la préservation du caractère spécifique des marais maraîchers, justifiant leur classement ».

Ce thème regroupe ce qui concerne le cœur de l'activité dans les marais, qui concourt à son caractère patrimonial spécifique et prévaut à son classement, à savoir l'activité maraîchère et les modalités de gestion des parcelles et de leurs abords.

- **Thème 2 (gris-bleu) :** « Un milieu en interdépendance avec l'eau : Penser, aux différentes échelles, la gestion de l'eau et des milieux aquatiques pour pérenniser les marais et leur architecture ».

Cela a souvent été dit lors des assises : l'eau est l'élément vital des marais à la fois pour leur fonctionnement mais aussi pour la préservation de leur patrimoine. Aussi, ce thème regroupe tout ce qui est en lien avec le fonctionnement hydraulique et hydrologique des marais, parties-prenantes d'un bassin versant.

- **Thème 3 (rouge) :** « Un poumon vert pour le ressourcement des habitants : Gérer et maîtriser une fréquentation des marais compatible avec leur préservation, leur identité et l'esprit des lieux ».

Ce thème concerne les problématiques liées à la cohabitation des usages, dans la fréquentation du quotidien, des habitants, des locaux. Cela a été dit pendant les assises : les marais sont un espace de nature dans la ville, un lieu de ressourcement pour les habitants. Cette fonction n'est pas remise en cause. Par contre, il y a des choses à organiser, à réfléchir pour faciliter la cohabitation des activités, maîtriser la fréquentation afin que celle-ci se fasse dans le respect des marais et des maraîchers.

- **Thème 4 (vert) :** « Un patrimoine porteur d'identité pour Bourges, générant du lien social : Mieux connaître et mieux partager ce patrimoine d'exception ».

Lors des assises, l'importance des marais comme patrimoine a été relevée, avec une vision large du patrimoine (patrimoine naturel, histoire, savoir-faire, ...). Cette dernière thématique concerne la valorisation de ce patrimoine avec l'envie de mieux le partager, quel que soit le public (habitants, jeunes, maraîchers, futurs maraîchers (susciter l'envie ...)), avec l'idée que ce partage peut être porteur de lien social. Elle intègre aussi un axe autour de l'amélioration de la connaissance sur ce patrimoine.

1.2 Les axes de travail ayant émergés, par thème

Pour chacun des 4 thèmes identifiés ci-dessus, nous avons structuré la synthèse en 2 niveaux :

- Les grandes orientations qui ont émergé des échanges (voir schéma ci-après).
- Puis les axes de travail : certains ont fait l'objet de propositions d'actions plus ou moins approfondies, d'autres ont été identifiés mais n'ont pas été creusés.

La restitution vous est proposée par thème :

- Pour chacun des thèmes, sont exposées les grandes orientations, puis les axes de travail qui se dessinent.
- Puis, par axe de travail, nous vous indiquons les pistes d'action qui ont déjà été proposées (fiche action élaborée lors des ateliers des 4 et 5 octobre), ainsi que les principaux leviers d'action identifiés lors des ateliers de juin pas forcément approfondis par la suite.

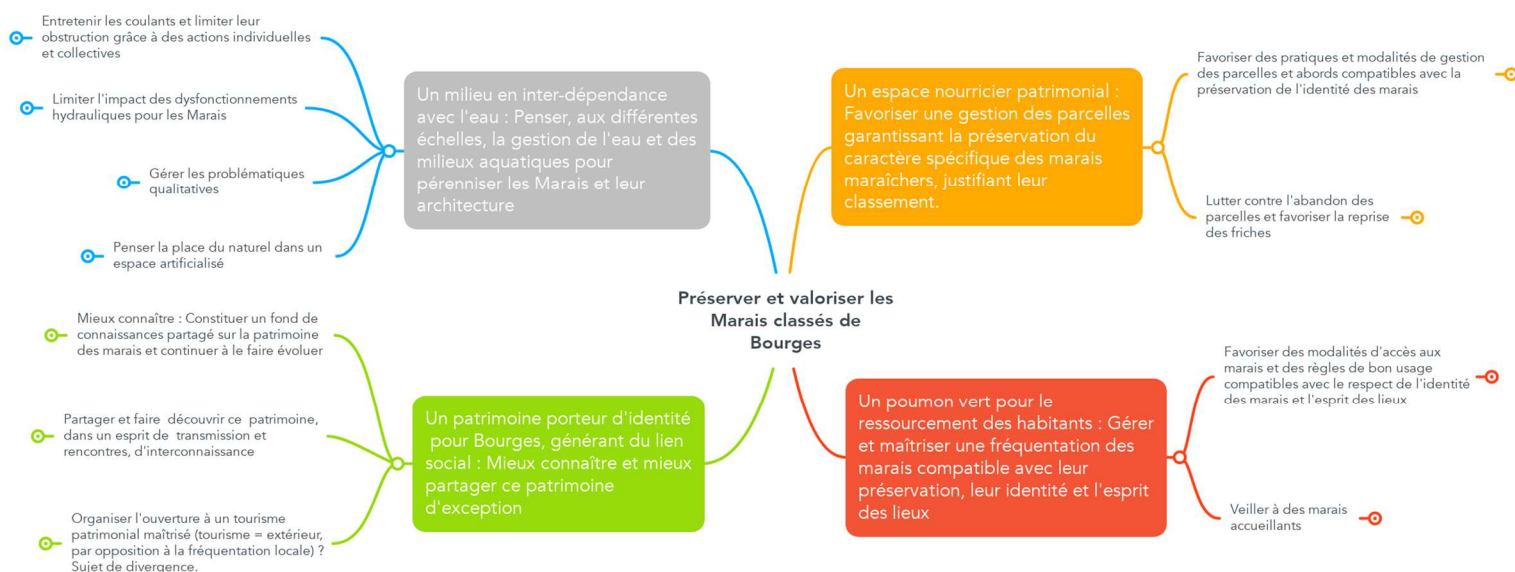


Schéma - Pour chacun des thèmes : les grandes orientations qui émergent

a) Thème 1 (orange) : « Un espace nourricier patrimonial : Favoriser une gestion des parcelles garantissant la préservation du caractère spécifique des marais maraîchers, justifiant leur classement »

a.1) Favoriser des pratiques et modalités de gestion des parcelles et abords compatibles avec la préservation de l'identité des marais

Axe de travail 1 = Définir/clarifier les modalités, pratiques, règles de bonne gestion des marais (parcelles, berges, abords)

Pistes d'action identifiées (proposition d'une fiche action : voir comptes-rendus des ateliers des 4 et 5 octobre)

- FICHE 1.4 du 4/10 : Rédiger et diffuser un guide pratique : pour vulgariser, mieux partager ces règles avec les maraîchers, notamment les nouveaux maraîchers.
- FICHE 4.1 du 5/10 : Revisiter / réécrire la charte des marais. Intégrer à la charte, au-delà des bonnes pratiques, les obligations réglementaires.

Cette action concernant la révision de la Charte des marais a été citée au regard de plusieurs enjeux : réviser des règles au regard de l'évolution des enjeux et des pratiques dans les marais, ou mieux intégrer de nouveaux enjeux comme une politique de l'arbre, la prise en compte de la biodiversité et protection des milieux, la gestion des déchets, la gestion des berges et des coulants, la prise en compte du changement climatique et gestion de la ressource en eau, ...

La charte est reconnue par beaucoup comme un outil central pour définir les règles de bonne gestion et les diffuser.

Autres leviers d'action identifiés (non approfondis)

- Travailler sur le paysage. Clarifier la réglementation liée au site classé.
- Clarifier les règles, les diffuser et définir les modalités de contrôle. Clarifier les réglementations existantes qui s'appliquent.

Axe de travail 2 = Définir les responsabilités et modalités dans la réalisation des travaux : responsabilité locataire / propriétaire ; portage et organisation collective ou réalisation individuelle

Pistes d'action identifiées (proposition d'une fiche action : voir comptes-rendus des ateliers des 4 et 5 octobre)

Pas de fiche action spécifique. En lien avec la réflexion sur la gouvernance (2ème partie).

Autres leviers d'action identifiés (non approfondis)

- Clarifier les droits et devoirs des maraîchers propriétaires / locataires :
 - Revisiter la charte sous cet angle.
 - Élaborer un guide pratique du maraîcher, pouvant notamment être transmis par le propriétaire à ses locataires.
- Clarifier/ définir la place de l'individu, du collectif, et de la collectivité dans la réalisation des travaux.

- Structurer l'action collective pour la réalisation de travaux :
 - Contribution individuelle à la prise en charge collective. Organiser une contribution viable et ne déchargeant pas les responsabilités et l'implication de chacun : les maraîchers, les collectifs, la collectivité. Besoin d'autofinancement pour l'action.
 - Besoin d'une instance collective pour mettre en œuvre et pour prendre en compte les aspects paysagers et les abords des marais.

Axe de travail 3 = Faciliter la transmission des pratiques, accompagner les maraîchers dans l'appropriation des pratiques

Pistes d'action identifiées (proposition d'une fiche action : voir comptes-rendus des ateliers des 4 et 5 octobre)

Pas de fiche-action spécifique

Autres leviers d'action identifiés

- Pour préserver le caractère maraîcher :
 - accompagner techniquement les maraîchers et leur proposer des formations ;
 - faciliter la transmission des savoirs et des pratiques.

Axe de travail 4 = Informer des bonnes pratiques et des règles, diffuser.

Pistes d'action identifiées (proposition d'une fiche action : voir comptes-rendus des ateliers des 4 et 5 octobre)

Pas de fiche action spécifique. Voir action sur la révision de la charte et le guide pratique (voir axe de travail 1).

Autres leviers d'action identifiés

- Clarifier les règles, les diffuser et définir les modalités de contrôle. Clarifier les réglementations existantes qui s'appliquent.
- Mieux informer les maraîchers pour les impliquer dans le projet collectif et qu'ils contribuent à l'action : accueil et formation des nouveaux jardiniers, guide pratique, ...

Axe de travail 5 = Définir une politique coercitive par rapport au respect des règles

Pistes d'action identifiées (proposition d'une fiche action : voir comptes-rendus des ateliers des 4 et 5 octobre)

Pas de fiche action

Autres leviers d'action identifiés

- Clarifier les règles, les diffuser et définir les modalités de contrôle. Clarifier les réglementations existantes qui s'appliquent.
- Besoin de contrôles.

a.2) Lutter contre l'abandon des parcelles et favoriser la reprise des friches

Axe de travail 1 = **Identifier les parcelles abandonnées et leurs propriétaires, inciter les propriétaires, trouver des outils permettant d'intervenir**

Pistes d'action identifiées (proposition d'une fiche action : voir comptes-rendus des ateliers des 4 et 5 octobre)

- FICHE 1.1 du 4/10 : Étudier la possibilité d'élaborer un cadre juridique pour limiter les friches et leur développement.
- FICHE 1.2 du 4/10 : Suivi des propriétaires et des propriétés.
- FICHE 1.3 du 4/10 : Réaliser un état des lieux des friches et de leur évolution.

Axe de travail 2 = **Transmettre, partager autour des marais (patrimoine, savoir-faire, pratiques, ...) pour donner envie de s'investir**

Pistes d'action identifiées (proposition d'une fiche action : voir comptes-rendus des ateliers des 4 et 5 octobre)

Voir thème (vert) : « Un patrimoine porteur d'identité, générant du lien social : Mieux connaître et mieux partager ce patrimoine d'exception »

Autres leviers d'action identifiés

- Mieux partager pour susciter l'envie. Faire connaître aussi pour susciter l'envie de jardiner.

Axe de travail 3 = **Définir une politique de l'arbre, permettant la maîtrise de la végétation et d'éviter l'envahissement** (espèces à proscrire, modalités d'entretien, ...)

Pistes d'action identifiées (proposition d'une fiche action : voir comptes-rendus des ateliers des 4 et 5 octobre)

- Voir FICHE sur « Rédiger et diffuser un guide pratique ». Besoin de gérer, maîtriser la végétation arbustive et arborée (dimension verticale).

Autres leviers d'action identifiés

- Définir une politique / stratégie « arbres et bambous » sur les friches. Problématique des arbres qui envahissent et rendent la remise en état difficile.

Axe de travail 4 = **Permettre l'installation de maraîchers professionnels ayant plus de moyens d'entretien, avec des règles compatibles avec la préservation du caractère des marais**

Pistes d'action identifiées (proposition d'une fiche action : voir comptes-rendus des ateliers des 4 et 5 octobre)

- FICHE 4.1 du 4/10 : Installation de nouveaux professionnels.
- FICHE 4.2 du 4/10 : Accompagnement des professionnels actuels déjà installés pour l'amélioration de leurs pratiques.

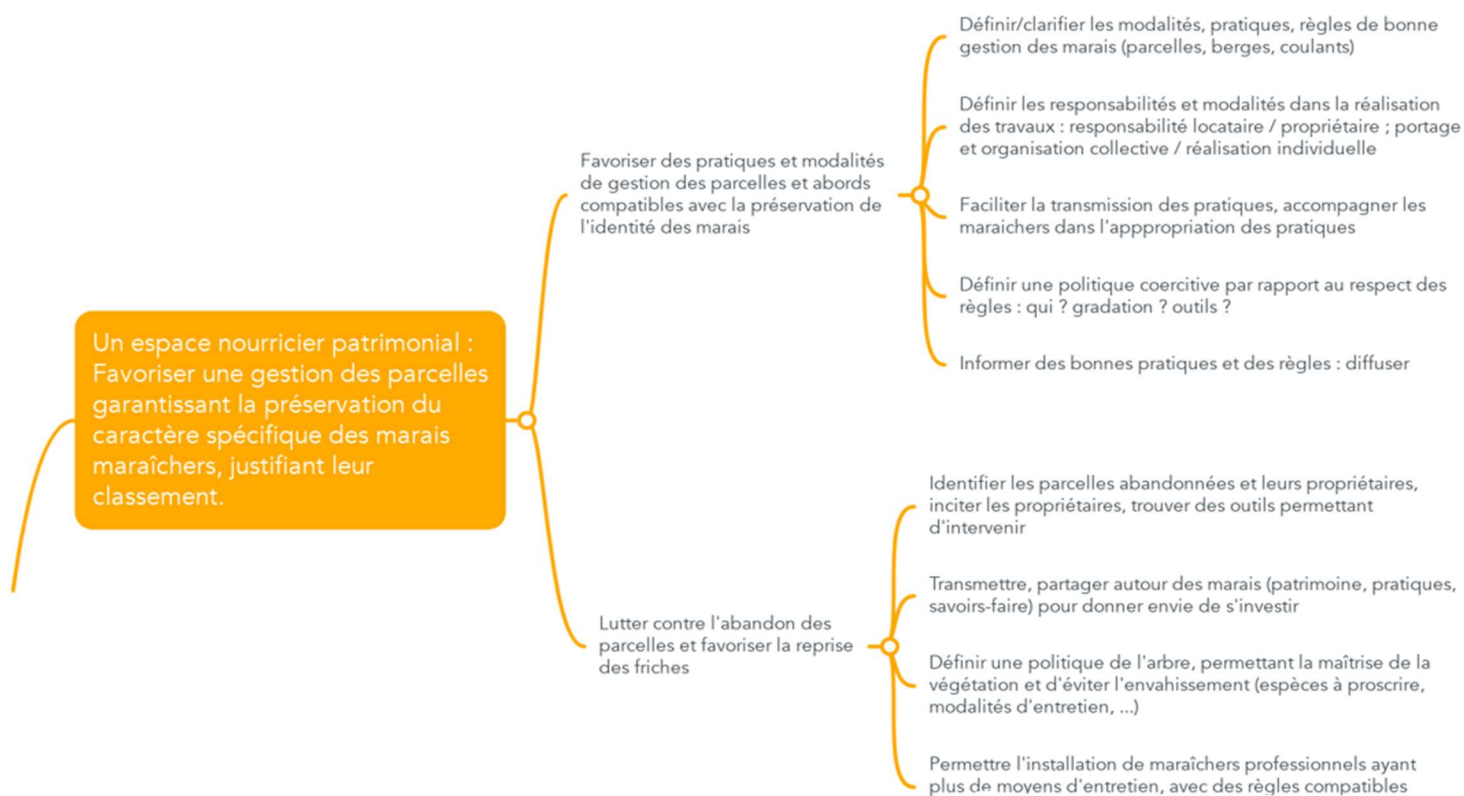
Autres leviers d'action identifiés

- Recensement des friches et reprise : les professionnels ont plus les moyens de les mettre en culture.
- N'autoriser dans les marais que la production légumière bio, diversifiée.
- Recensement des espaces propices au maraîchage professionnel (surface, accessibilité, ...).
- Accompagner les professionnels déjà installés dans une démarche vers une production bio.
- Créer un label « maraîchage de Bourges », avec une charte.

Mise en lien via les associations entre l'usage de parcelles avec des porteurs de projet afin de définir les usages dans un cadre partagé et en lien avec les enjeux actuels.

Schéma récapitulatif :

Axes de travail concernant le thème « Un espace nourricier patrimonial : Favoriser une gestion des parcelles garantissant la préservation du caractère spécifique des marais maraîchers, justifiant leur classement »



b) Thème 2 (gris-bleu) : « Un milieu en interdépendance avec l'eau : Penser, aux différentes échelles, la gestion de l'eau et des milieux aquatiques pour pérenniser les marais et leur architecture »

b.1) Entretenir les coulants et limiter leur obstruction grâce à des actions individuelles et collectives

Axe de travail 1 = Définir les modalités pour la réalisation des travaux d'entretien des coulants et des berges : répartition individuel / collectif ; modalités de portage des travaux collectifs, financement, modalités juridiques, ...

Pistes d'action identifiées (proposition d'une fiche action : voir comptes-rendus des ateliers des 4 et 5 octobre)

Pas de fiche action élaborée

Autres leviers d'action identifiés

- Une structure collective qui met à disposition du matériel d'entretien ou une association d'insertion qui pourrait faire des interventions techniques.
- S'interroger sur la domanialité de certains coulants pour définir la capacité à agir entre public et privé.

Axe de travail 2 = Préciser et mettre en œuvre les actions préventives et curatives pour limiter l'obstruction des coulants : désenvasement, embâcles, invasives, gestion des berges, ...

Pistes d'action (proposition d'une fiche action : voir comptes-rendus des ateliers des 4 et 5 octobre)

- FICHE 1.1 du 5/10 : Réduire l'envasement par des actions individuelles et collectives.
- FICHE 1.2 du 5/10 : Éradiquer les plantes invasives.
- FICHE 1.2 du 5/10 : Retirer les embâcles.

Autres leviers d'action identifiés

- Veiller à l'état des berges.
- Limiter les friches.

b.2) Limiter l'impact des dysfonctionnements hydrauliques dans les marais (aspects quantitatifs)

Axe de travail 1 = Restaurer et gérer les ouvrages amont

Pistes d'action identifiées (proposition d'une fiche action : voir comptes-rendus des ateliers des 4 et 5 octobre)

- FICHE 2.1 du 5/10 : Gestion et restauration des ouvrages amont.
- FICHE 2.1 du 5/10 : Information et sensibilisation des maraîchers usagers des marais.

Autres leviers d'action identifiés

- Anticiper les effets et s'adapter aux effets du dérèglement climatique (baisse du débit des cours d'eau, ...)
- Des travaux pour limiter les fuites.

Axe de travail 2 = Mieux connaître les prélèvements et usages en amont des marais, pour faire le lien entre marais et bassin versant, pour ce qui concerne la quantité d'eau

Pistes d'action identifiées (proposition d'une fiche action : voir comptes-rendus des ateliers des 4 et 5 octobre)

Pas de fiche action élaborée

Autres leviers d'action identifiés

- En amont, besoin d'une meilleure connaissance des acteurs (industrie, agriculture, etc.).
- A l'échelle du bassin versant (SAGE), besoin d'une meilleure connaissance des prélèvements (manque de transparence).

Axe de travail 3 = Informer et sensibiliser les maraîchers sur les enjeux quantitatifs de l'eau dans les marais

Pistes d'action identifiées (proposition d'une fiche action : voir comptes-rendus des ateliers des 4 et 5 octobre)

- FICHE 2.1 du 5/10 : Information et sensibilisation des maraîchers usagers des marais.

Autres leviers d'action identifiés

- Action à mener en interne aux marais :
 - action sur la réserve d'eau et les coulants (entretien, gestion) ;
 - action sur l'utilisation de l'eau (arrosage) via la charte.

b.3) Gérer les problématiques qualitatives

Axe de travail 1 = Mieux connaître : déterminer précisément l'origine des pollutions sur le bassin versant

Pistes d'action identifiées (proposition d'une fiche action : voir comptes-rendus des ateliers des 4 et 5 octobre)

- FICHE 3.1 du 5/10 : Déterminer précisément l'origine des pollutions sur le bassin versant.

Axe de travail 2 = Définir techniquement et réglementairement les travaux ou aménagements permettant de lutter contre les pollutions

Pistes d'action identifiées (proposition d'une fiche action : voir comptes-rendus des ateliers des 4 et 5 octobre)

Pas de fiche développée

Autres leviers d'action identifiés

- Un bassin décanteur n'est pas la solution miracle ; pas possible de l'envisager pour gérer toutes les pollutions.
- Problématique des matières en suspension qui captent la pollution, d'où la proposition de capter les matières en suspension.
- S'appuyer sur les études des bassins versants (déjà faites) par rapport aux impacts.
- Différence entre pollution ponctuelle et pollution sur le long terme.
- Pollutions : flottante, hydrocarbure, matière en suspension, sédiment.

Axe de travail 3 = Améliorer la résilience du milieu dans les marais

Pistes d'action identifiées (proposition d'une fiche action : voir comptes-rendus des ateliers des 4 et 5 octobre)

- FICHE 3.3 : Amélioration de la résilience du milieu (action sur la surface des Marais).

b.4) Penser la place du naturel dans un espace artificialisé

Axe de travail 1 = Réaliser un inventaire de la biodiversité et élaborer un plan d'action sur cette base

Pistes d'action identifiées (proposition d'une fiche action : voir comptes-rendus des ateliers des 4 et 5 octobre)

- FICHE 4.1 du 5/10 : Inventaire de la biodiversité et plan d'action.

Autres leviers d'action identifiés

- Zones de nidification à protéger.
- Créer des espaces délimités pour la protection de la biodiversité.
- Limiter / arrêter les activités de loisirs ayant un impact sur la préservation des espèces : pas de navigation de plaisance, pas de bateau à moteur excepté pour les services techniques d'urgence.

Axe de travail 2 = Définir et promouvoir les bonnes pratiques

Pistes d'action identifiées (proposition d'une fiche action : voir comptes-rendus des ateliers des 4 et 5 octobre)

- FICHE 4.1 du 5/10 : Charte à revisiter / à réécrire.

Autres leviers d'action identifiés

- Responsabiliser les maraîchers pour favoriser une gestion respectant la biodiversité.
- Limiter les espèces invasives ou consommatrices en eau ou détériorant les berges.
- Favoriser les espèces autochtones phyto-épuratrices.

Schéma récapitulatif :

Axes de travail concernant le thème (gris-bleu) « Un milieu en interdépendance avec l'eau : Penser, aux différentes échelles, la gestion de l'eau et des milieux aquatiques pour pérenniser les Marais et leur architecture »



c) Thème 3 (rouge) : « Un poumon vert pour le ressourcement des habitants : Gérer et maîtriser une fréquentation des marais compatible avec leur préservation, leur identité et l'esprit des lieux »

c.1) Favoriser des modalités d'accès aux marais et des règles de bon usage compatibles avec le respect des marais et l'esprit des lieux

Axe de travail 1 = Définir, en associant les acteurs concernés, des modalités d'accès et d'usage : type de mobilité, axes ouverts au public, règles de bon usage ...

Pistes d'action identifiées (proposition d'une fiche action : voir comptes-rendus des ateliers des 4 et 5 octobre)

- FICHE 2.2 : Ouvrir une discussion sur la navigation des canoës en particulier.
- FICHE 2.3 : Comment dépasser le conflit concernant les canoës ?

Autres leviers d'action identifiés

- Favoriser l'accessibilité aux marais par mobilités douces, bus / Concilier la présence de voitures avec celle des promeneurs, notamment dans la rue de Babylone / les Ribauds / Établir une réglementation pour la circulation (sens interdits, bornes).
- Création d'un plan de cheminement global : définir par concertation des parcours accessibles à tous de façon claire et juridiquement encadrée : propriétés/domanialité, convention de passage / Travail sur la domanialité à mener ; clarifier zones publiques et privées.
- Écrire un « code » des usages incluant les aspects règlementaires (complément, révision de la Charte) / Trouver une réglementation conciliant les différents usages (loisirs nautiques et terrestres, tourisme, sport) respect du site et besoins des maraîchers.
- Quel niveau de fréquentation et quelle réglementation pour des balades en barques et canoës-kayaks, respectueuses des marais et autres usagers ? Définir des itinéraires et des modalités d'usage permettant de garantir le respect des marais, les propriétés privées et la biodiversité.
- Pour la fréquentation, gérer les flux de groupes constitués et avoir des groupes plus encadrés par des guides qui peuvent plus contenir certains débordements // Navigation libre dans les marais, mais pas n'importe comment. Définir des règles.
- Aborder la question de la cohabitation de la pêche avec les activités autres que le maraîchage (problème des casses de canne par cyclistes, coureurs, ... / Cohabitation avec la navigation, accès aux berges).

Axe de travail 2 = Favoriser le dialogue entre les acteurs pour co-construire des règles partagées d'usage des marais et favoriser la coresponsabilité

Pistes d'action (proposition d'une fiche action : voir comptes-rendus des ateliers des 4 et 5 octobre)

Pas de fiche action élaborée

Autres leviers d'action identifiés

- Organisation collective : création d'un comité fédéral des marais, avec des interlocuteurs fédéraux ? Mettre en place une gouvernance.
- Participation des associations, fête des marais.

Axe de travail 3 = **Informier sur les modalités et les règles d'accès aux marais, et mettre en place une signalétique en cohérence**

Pistes d'action (proposition d'une fiche action : voir comptes-rendus des ateliers des 4 et 5 octobre)

- FICHE 2.1 du 4/10 : Développer une signalétique pour encadrer la fréquentation.
- FICHE 3.2 du 4/10 : Mettre en place une signalétique et une information.

Autres leviers d'action identifiés

- Volonté d'informer visiteurs et maraîchers sur le site, ses atouts, ses contraintes. Valoriser l'esprit des lieux. Parler de la richesse mais aussi de la fragilité du milieu.
- Passer par les associations, les acteurs organisateurs : Mettre en place une convention de découverte des marais par la Mairie.

Axe de travail 4 = **Définir une politique coercitive**

Pistes d'action (proposition d'une fiche action : voir comptes-rendus des ateliers des 4 et 5 octobre)

Pas de fiche action élaborée

Autres leviers d'action identifiés

- Quels relais (collectivité, partenaires, associations d'usagers, ...???) pour pouvoir appliquer une réglementation ?
- Renforcer les rondes dans les marais.
- Les acteurs pour faire respecter les règles : Action par les services de l'État pour l'application d'une réglementation de sauvegarde ; Ville de Bourges et acteurs du tourisme ; Police municipale par l'action de l'éco-garde.

c.2) Veiller à des marais accueillants

Axe de travail 1 = **Créer des aménagements favorisant le respect du site et la qualité d'accueil** : poubelles, WC, bancs, ...

Pistes d'action identifiées (proposition d'une fiche action : voir comptes-rendus des ateliers des 4 et 5 octobre)

Pas de fiche spécifique élaborée

Autres leviers d'action identifiés

- Besoins de services pour, entre autre, favoriser le respect du site (toilettes, points d'eau, poubelles, tables, bancs, ...).

Axe de travail 2 = **Faciliter l'accès aux marais pour les locaux, rendre plus lisible l'accessibilité**

Pistes d'action identifiées (proposition d'une fiche action : voir comptes-rendus des ateliers des 4 et 5 octobre)

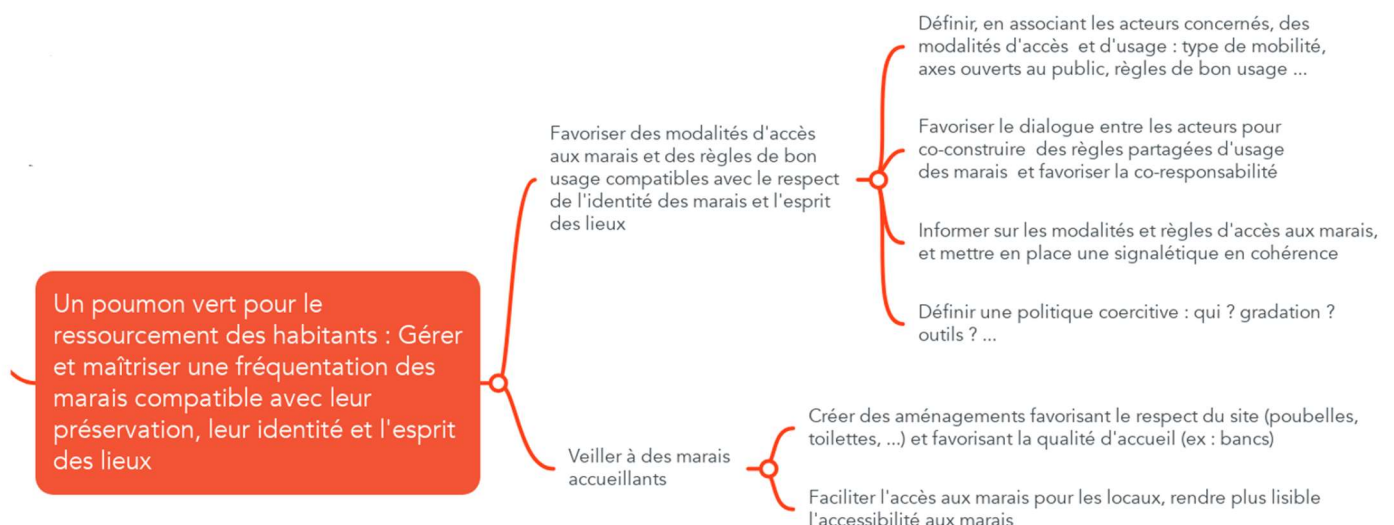
Pas de fiche spécifique élaborée

Autres leviers d'action identifiés

- Faciliter un accès à tous pour se ressourcer dans un espace verdoyant, marcher, sortir de chez soi. Accès à la nature.
- Développer une signalétique aux abords des marais et non dans les Marais.
- Travailler sur un ensemble d'éléments structurants permettant de signaler la présence des Marais et faire qu'ils soient parties prenantes de la ville : signalétique, visibilité des accès, dénomination des places, rue ou de commerces, ...

Schéma récapitulatif :

Axes de travail concernant le thème (rouge) « Un poumon vert pour le ressourcement des habitants des marais compatible avec leur préservation, leur identité et l'esprit des lieux »



d) Thème 4 (vert) : « Un patrimoine porteur d'identité pour Bourges, générant du lien social : Mieux connaître et mieux partager ce patrimoine d'exception »

d.1) Mieux connaître : Constituer un fond de connaissances partagé sur le patrimoine des marais et continuer à le faire évoluer (patrimoine naturel, histoire, savoir-faire, traditions, ...)

Axe de travail 1 = Inventorier l'existant, constituer un fond commun

Pistes d'action identifiées (proposition d'une fiche action : voir comptes-rendus des ateliers des 4 et 5 octobre)

Pas de fiche action élaborée

Autres leviers d'action identifiés

- Constituer le fonds de connaissances – Mieux connaître ce patrimoine.
- Mise en avant du patrimoine déjà existant : études, ouvrages, fonds d'archive, personnes, témoignages.
- Créer une synergie plutôt qu'un morcellement des compétences par thématiques.

Axe de travail 2 = Réaliser des études et inventaires pour approfondir la connaissance du patrimoine des marais

Pistes d'action (proposition d'une fiche action : voir comptes-rendus des ateliers des 4 et 5 octobre)

- FICHE 3.4 du 4/10 : Développer des actions de connaissance et sensibilisation autour du patrimoine des marais.

Autres leviers d'action identifiés

- Élaboration d'une stratégie de collecte du patrimoine.
- Créer un inventaire : une thèse, une mission de recherche.
- Identifier, mobiliser, les personnes ressources, professionnels (histoire, faune, flore, écologie, pédagogie, ...).

d.2) Partager et faire découvrir ce patrimoine, dans un esprit de transmission et rencontres, d'interconnaissance

Axe de travail 1 = Développer des outils pédagogiques permettant de mieux faire connaître ce patrimoine : outils numériques, brochures, publications, supports pédagogiques dans les marais

Pistes d'action identifiées (proposition d'une fiche action : voir comptes-rendus des ateliers des 4 et 5 octobre)

- FICHE 3.1 du 4/10 : Sensibiliser autour des enjeux liés à l'eau dans les marais.
- FICHE 3.4 du 4/10 : Développer des actions de connaissance et sensibilisation autour du patrimoine des marais.

Autres leviers d'action identifiés

- Dans les marais : panneaux pédagogiques. Informer les visiteurs sur le lieu dans lequel ils se trouvent : historique et écologique.
- Un site internet.

Axe de travail 2 = Proposer des actions de sensibilisation, tout public

Pistes d'action identifiées (proposition d'une fiche action : voir comptes-rendus des ateliers des 4 et 5 octobre)

- FICHE 3.1 du 4/10 : Sensibiliser autour des enjeux liés à l'eau dans les marais.
- FICHE 3.4 du 4/10 : Développer des actions de connaissance et sensibilisation autour du patrimoine des marais.

Autres leviers d'action identifiés

- Mettre en avant la thématique de l'eau car elle est commune aux différents usages (dans et autour de l'eau) et à la nature des Marais (eau / faune / flore).
- Une école de jardinage / 1 parcelle collective associative pour les usagers.
- Des ateliers (par exemple hôtel à insectes, jeux découverte des Marais...).
- Organisation de balades en barque avec explication et mise en valeur de l'histoire, mais aussi du travail fait par les maraîchers individuellement et collectivement.

Axe de travail 3 = Transmettre aux jeunes, susciter l'engagement au service du patrimoine

Pistes d'action identifiées (proposition d'une fiche action : voir comptes-rendus des ateliers des 4 et 5 octobre)

Pas de fiche développée

Autres leviers d'action identifiés

- Transmettre aux jeunes : en lien avec les marais, développer une pédagogie verte auprès des scolaires et des jeunes.
- Classes scolaires nature ? Services civiques ?
- Générer des activités d'éducation à la nature, à l'environnement.

Axe de travail 4 = Une maison des marais, lieu de transmission, de partage, d'interconnaissance

Pistes d'action identifiées (proposition d'une fiche action : voir comptes-rendus des ateliers des 4 et 5 octobre)

- FICHE 3.3 du 4/10 : Créer une maison des marais.

Axe de travail 5 = **Organiser des évènements culturels dans les marais (rencontres, partage autour des marais)**

Pistes d'action identifiées (proposition d'une fiche action : voir comptes-rendus des ateliers des 4 et 5 octobre)

- FICHE 3.4 du 4/10 : Développer des actions de connaissance et sensibilisation autour du patrimoine des marais.

Autres leviers d'action identifiés

- Favoriser échanges interculturels, intergénérationnels. Selon les origines socio-professionnelles, des personnes en situation fragile / précaire.
- Fédérer par la culture, avec l'organisation d'activités culturelles :
 - par exemple avec des concerts place des frênes, lors de la fête des Marais,
 - des visites.

d.3) Ouverture à un tourisme patrimonial maîtrisé

Cette orientation a été proposée lors des ateliers, mais elle n'est pas partagée. Par « tourisme », il est question d'un tourisme extérieur (par différenciation à une fréquentation par les locaux, plutôt dans un objectif de ressourcement).

Pour ceux qui défendent cette idée, les marais constituent un patrimoine de la Ville de Bourges à valoriser dans la destination touristique « Bourges », qui est prisée par un tourisme attiré par le patrimoine (Ville d'art et d'histoire), donc plutôt respectueux. Il ne s'agit pas d'un tourisme de masse.

D'autres sont très réticents, craignant une fréquentation qui, s'ajoutant à la fréquentation régulière des locaux, ne soit pas compatible avec la préservation des marais et de l'esprit des lieux (calme notamment). Une des questions posées est « quelle fréquentation les marais peuvent-ils supporter sans risque de dégradation ? ».

Axe de travail 1 = **Définir les conditions d'ouverture, pour garantir la compatibilité avec la préservation des marais et de l'esprit des lieux**

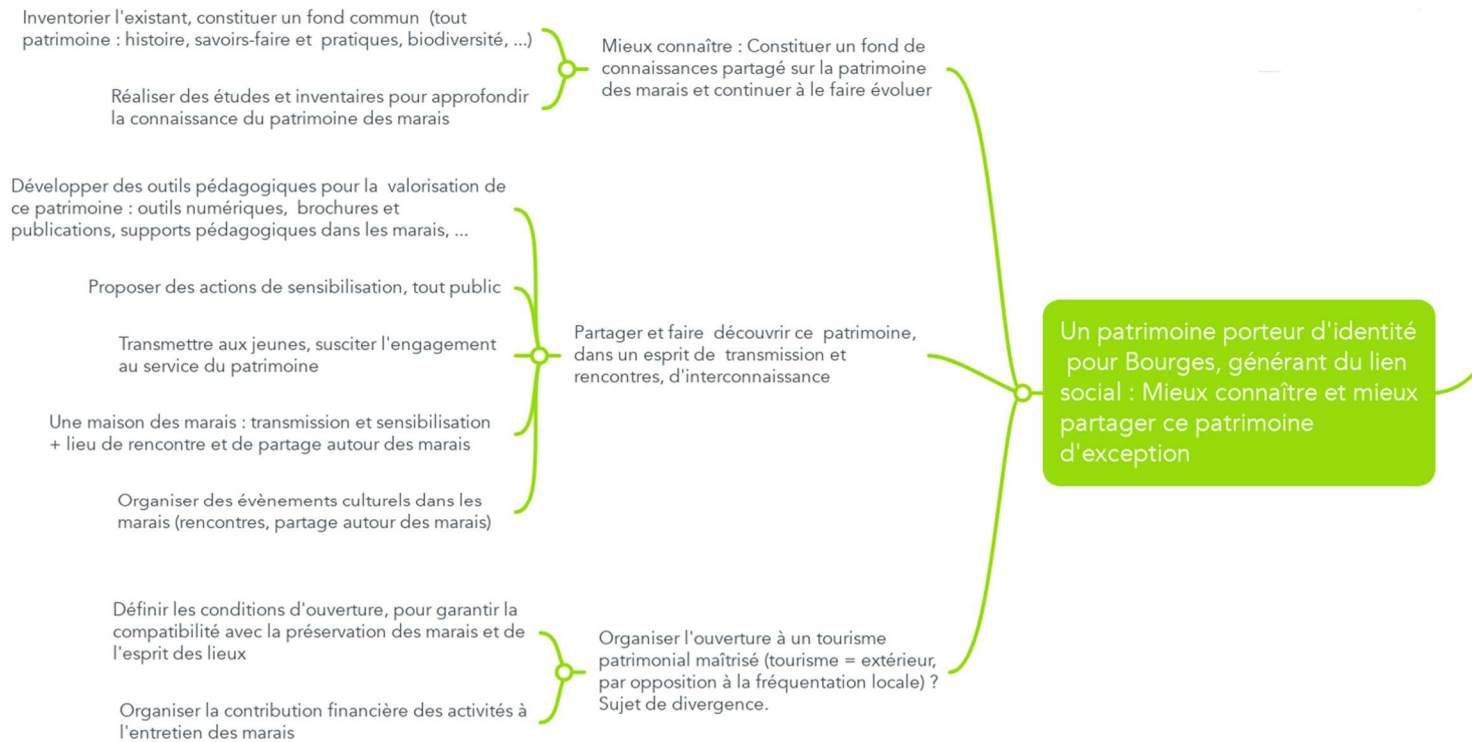
Compatibilité entre un tourisme de trop grande échelle et la préservation de l'esprit des marais ? Étudier la capacité d'accueil des touristes : combien les marais peuvent-ils en supporter ?

Axe de travail 2 = **Organiser la contribution financière des activités à l'entretien des marais**

- Une valorisation qui permette aussi une entrée financière pour la sauvegarde. Organiser le retour à l'organisme gestionnaire des marais de la part des acteurs qui utilisent les marais.
- Ouvrir et partager pour mieux préserver : permettre la contribution des touristes, habitants à la préservation : création d'une fondation ? Appel aux dons pour la sauvegarde des marais ?

Schéma récapitulatif :

Axes de travail concernant le thème (vert) « Un patrimoine porteur d'identité pour Bourges, générant du lien social : Mieux connaître et mieux partager ce patrimoine d'exception »



2EME PARTIE - STRUCTURER LA CONTRIBUTION DES DIFFERENTS ACTEURS A LA PRESERVATION DES MARAIS

Au cours des ateliers, a été exprimé à diverses reprises et au regard de différents objectifs, le besoin de favoriser le dialogue entre les acteurs concernés par la gestion des marais et de structurer une gouvernance plus collective, autant au niveau des maraîchers que, de manière plus large, avec l'ensemble des acteurs concernés par la préservation des marais.

Cette 2ème partie synthétise ce qui a été dit sur ce sujet, et notamment lors de l'atelier du 17 octobre, afin de pouvoir poursuivre les échanges en s'appuyant sur les bases de ce qui a déjà été dit.

Elle est structurée autour des 3 questions posées :

- **Pourquoi une structuration ?** A quels objectifs souhaitez-vous qu'elle réponde ? Quelle plus-value par rapport à aujourd'hui pourrait-elle apporter ?
- **Avec qui ?** Quels sont les acteurs concernés par la préservation des marais, à inclure dans cette gouvernance ? Pour quelle place, rôle, responsabilités ?
- **Quelles conditions de réussite ?** Comment s'organiser pour co-construire, pour piloter le collectif, pour décider ensemble ?

2.1. Pourquoi souhaitez-vous une structuration plus collective des acteurs concernés par la préservation des marais ? Au service de quoi ?

Pour les gestions des parcelles, des berges, et des coulants :

- **Réaliser des travaux à l'échelle collective, plus difficilement réalisables individuellement :** mettre en œuvre des moyens lourds, organiser des chantiers collectifs, mettre en commun du matériel, contractualiser avec un prestataire, ...
 - Une structure en capacité de porter les travaux.
 - Une structure en capacité de disposer de moyens : contributions, recherche / collecte de financements.
 - Définir les travaux portés collectivement par la structure et ceux qui restent de responsabilité individuelle.
- **Mieux coordonner la préservation du caractère spécifique des marais :**
 - Co-construire les règles et modalités de gestion des parcelles et abords : revisiter la charte des marais, clarifier les règles, clarifier les rôles et responsabilités de chacun.
 - Faire connaître les règles de bon usage, favoriser l'appropriation des pratiques.
 - Agir pour la résorption des friches.

Pour une meilleure cohabitation des usages et activités dans les marais

- **Définir, avec les acteurs concernés, les activités compatibles avec la préservation des marais et co-construire les règles de bon usage des marais**
 - Définir les itinéraires, types de mobilité, aménagement, règles, ...
 - Définir les modalités pour partager, faire connaître ces règles, les faire appliquer.
- **Valoriser le patrimoine des marais, sensibiliser à sa richesse mais aussi sa fragilité**
 - Élaborer des outils et supports. Organiser des actions pour partager la connaissance autour du patrimoine des marais, faire connaître.
 - Porter des actions visant à améliorer la connaissance sur le patrimoine.
 - Favoriser l'interconnaissance entre acteurs, usagers.
- **Organiser la fréquentation pour mieux la maîtriser, au service des marais :**
 - Définir une stratégie d'ouverture des marais, compatible avec la préservation des marais (objectif non partagé).
 - Organiser la contribution financière des activités touristiques à l'entretien des marais.

Pour intégrer la gestion des marais à une échelle de territoire

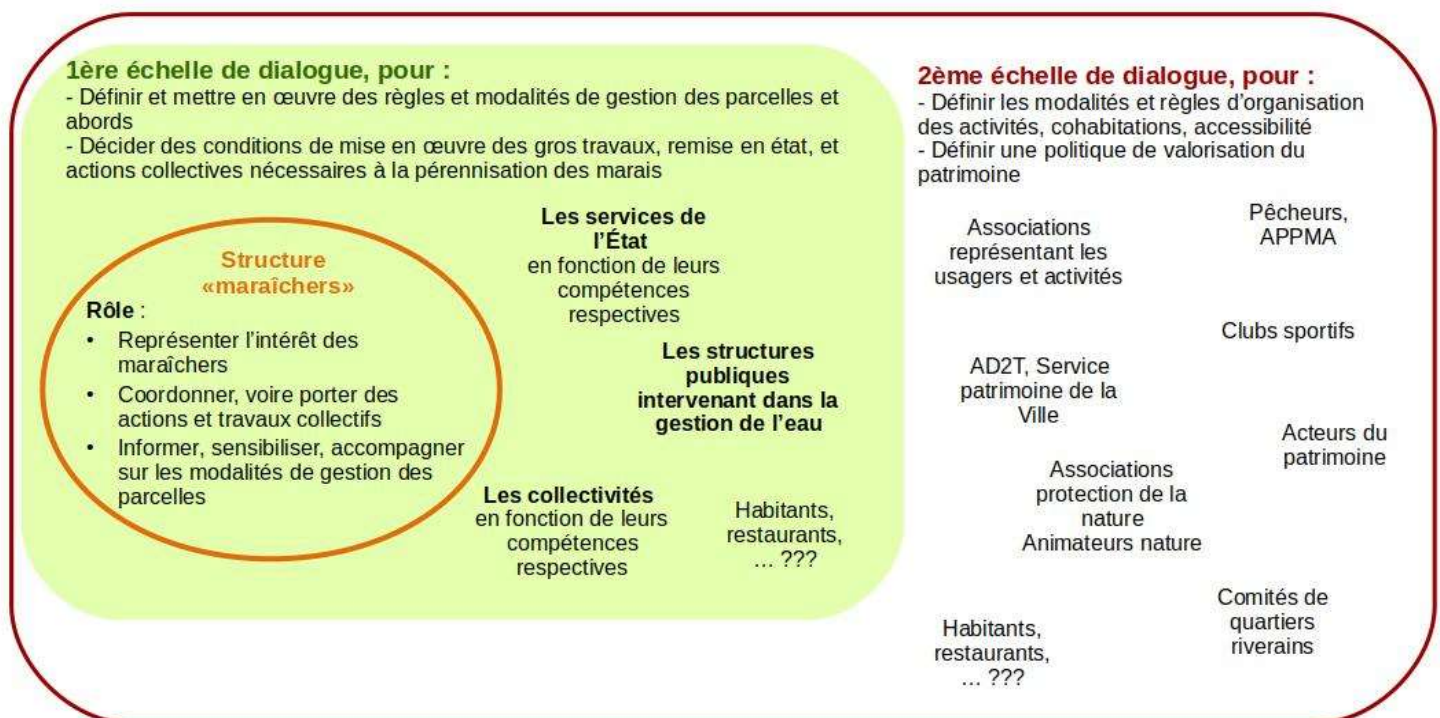
- **A l'échelle du bassin versant, intégrer la gestion des Marais à une gestion globale des fonctionnalités hydrologiques**
 - Représenter l'intérêt des marais dans les instances concernant la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant : dialoguer pour la préservation de la ressource, en qualité et quantité, pour la régulation (risques d'assèchements, inondations, ...).
 - Dialoguer avec l'Etat par rapport à la question de la domanialité des coulants (statut et possibilité d'intervention sur certains grands coulants).
 - Faire le lien aux propriétaires d'ouvrages en amont (comment les concerner, les impliquer ?).
 - Faire appliquer le principe pollueur / payeur.
- **Faire participer les marais à la fonction sociale et économique de la ville**

2.2. Quels sont les acteurs concernés par la préservation des marais, sur quelles thématiques ?

Lors de l'atelier du 17 octobre, un travail collectif a été fait pour mieux identifier les acteurs concernés par la préservation des marais, leurs rôles et responsabilités (voir comptes-rendus du 17 octobre).

Le schéma ci-dessous propose une mise en lien entre type d'acteurs et objectifs recherchés d'une gouvernance plus collective (lien entre le « pourquoi » et le « avec qui »).

Il est proposé comme base de discussion pour la poursuite des échanges.



2.3. Les besoins exprimés concernant les conditions de réussite, d'organisation, pour cette gouvernance

Ce paragraphe restitue les grandes lignes de ce qui a été exprimé concernant les questionnements et facteurs de réussite pressentis par les uns et les autres. Pour plus de précisions, vous pouvez vous reporter au compte-rendu de l'atelier du 17 octobre 2022. Nous rappelons qu'à ce stade, il s'agit uniquement d'un recueil des besoins exprimés, car l'avancée des échanges n'a pas encore fait émerger de propositions concrètes partagées par tous.

Disposer d'un pouvoir d'agir

Plusieurs contributions soulignent l'importance de trouver une organisation qui permette de réellement agir. Cela concernant différents champs à étudier :

- Si une organisation collective se met en place, importance de bien clarifier les rôles et responsabilités de chacun : des maraîchers individuels (ne pas les déresponsabiliser), l'organisation collective, la collectivité.
- Importance que cette structure puisse être conçue (juridiquement notamment) pour porter des actions nécessaires à la préservation des marais. Par exemple : travaux de remise en état, travaux sur les berges, les coulants, ...
- Étudier les possibilités permettant une prise en charge plus facile par la collectivité des travaux sur les coulants structurants, sur le principe de l'intérêt général.
- Capacité à décider : plusieurs expriment le souhait de trouver un équilibre entre, d'une part le besoin d'efficacité dans l'intérêt collectif, d'autre part l'importance de trouver des solutions consensuelles et « d'embarquer » tout le monde. Certains craignent une usine à gaz. D'autres soulignent l'importance qu'il y aura à privilégier le dialogue sur le coercitif.
- Plusieurs contributions interrogent les moyens dont pourrait disposer une structure collective, avec l'objectif d'avoir une certaine autonomie. Plusieurs suggestions :
 - Évaluer le montant minimum d'une contribution par rapport aux travaux à effectuer et le niveau de mutualisation.
 - Réfléchir peut-être à un système d'autofinancement.

Permettre le juste niveau de participation de chacun, en différenciant les rôles et responsabilités de chacun

- Est posée la question de la liberté d'adhésion : proposer ou imposer ?
- Est soulignée l'importance de veiller à la représentation de tous les acteurs. Intégrer la pluralité, la diversité des acteurs concernés par la préservation des marais. Avec quelques acteurs à ne pas oublier : mobiliser les non-acteurs (parcelles non entretenues), penser l'ouverture aux habitants.
- Avec une demande de réfléchir à la place spécifique des maraîchers en tant qu'acteurs essentiels de la préservation des marais.

Des suggestions ont été avancées pour la suite de la réflexion :

- Concernant l'accompagnement pour trouver la/les types d'organisation les mieux adaptée(s) dans le contexte des marais : voir la possibilité de l'intervention d'un juriste dans le cadre des Assises ? Confier une mission d'étude à des étudiants, avec un cahier des charges ?
- Possibilité d'imaginer quelque chose de progressif, avec des étapes transitoires : une première structuration, qui peut ensuite évoluer.
- Penser les modalités d'un pilotage plus collectif, même si la Ville reste le pilote des assises et des modalités pour la poursuite du dialogue en 2023.

Le 15 décembre 2022, clôture des Assises des marais pour 2022 :

